Communication sur le progrès 2020-2021 (COP)

TECHNAX
Quality Welding Solutions

TECHNAX
Quality Welding Solutions

Table des matières

Déclaration de renouvellement de l'engagement 3
Présentation de l'entreprise 4
Les 10 principes du Pacte Mondial 5
I. Droits de l'Homme 7
a. Evaluation, politique et objectifs 7
b. Mise en œuvre 7
c. Mesure des résultats 7
II. Conditions du travail 8
a. Evaluation, politique et objectifs 8
b. Mise en œuvre 8
c. Mesure des résultats 9
III. Environnement 9
a. Evaluation, politique et objectifs 10
b. Mise en œuvre 10
c. Mesure des résultats 11
IV. Corruption 12
a. Evaluation, politique et objectifs 12
b. Mise en œuvre 12
c. Mesure des résultats 12

Déclaration de renouvellement de l'engagement

À nos parties prenantes :

Je suis heureux de confirmer que la société TECHNAX réitère son soutien envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies relatif aux droits de l'Homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

En tant que Président, j'ai à cœur de faire vivre cette démarche au quotidien et d'y associer l'ensemble de mon équipe.

Bien sincèrement,

Laurent VERNEDE, Président.

Présentation de l'entreprise

TECHNAX est une PME d'environ 30 salariés située à Saint-Priest, dans la région lyonnaise. Elle est spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements spécifiques de soudage. Elle maitrise différents procédés d'assemblage comme :

- Le soudage par résistance
- Le soudobrasage par résistance
- Le compactage par résistance
- Le combrasage
- Le brasage par induction
- Le soudage ultrason et laser

Selon la demande du client, ces techniques peuvent être intégrées dans des équipements manuels, semi-automatiques et automatiques. L'entreprise réalise une moyenne de 7 millions d'euros sur les 5 dernières années. TECHNAX a pour politique d'aider et d'accompagner le client à la définition précise de son cahier des charges afin de lui fournir un produit répondant le plus à son besoin. S'adapter au besoin du client et mettre à disposition notre savoir-faire sont des notions clés à la satisfaction client que nous prônons à TECHNAX. Le client est accompagné du cahier des charges à la livraison de l'équipement et même après grâce à notre service Après-vente.

Développer le savoir-faire technologique, développer la notion d'amélioration continue et faire progresser chaque collaborateur font partie intégrante des valeurs de TECHNAX.

Nous sommes également ravis d'annoncer que nous avons obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 sans NC. Cette certification démontre notre volonté d'évoluer constamment afin d'atteindre les objectifs fixés. Notre certification ISO 9001 version 2015 a été renouvelée en 2021 ce qui démontre une amélioration et une évolution dans le management de notre système « Qualité ».

Par le biais de ce projet, nous avons pu développer notre politique « Qualité » et améliorer par la même occasion notre politique en matière de Responsabilité Sociétale. Ce travail a permis d'accompagner et d'impliquer davantage l'ensemble des collaborateurs à ces notions dans l'entreprise.

Nous comptons également renouveler notre évaluation Ecovadis dans laquelle nous avions déjà atteint le niveau « Gold ». Notre implication et notre volonté de grandir sur ces différents domaines créent un nouveau challenge au sein de l'entreprise. Notre objectif pour 2021 est d'améliorer notre communication sur la RSE, sur les différentes actions que nous menons au quotidien et sur celles que nous aimerions mettre en avant à l'avenir.

UN GLOBAL COMPACT
NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies.**

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

CERTIFIÉ BCS ISO 9001

GOLD 2020 ecovadis Sustainability Rating

Les 10 principes du Pacte Mondial

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaitre le droit de négociation collective.
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

I. Droits de l'Homme

a. Evaluation, politique et objectifs

TECHNAX s'engage à adhérer aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'organisation internationale du travail et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. Cependant, notre société s'engage activement sur le sujet de l'inclusion des personnes à handicap.

A cet effet, nous avons établi un code RSE qui est diffusé à l'ensemble des collaborateurs et ont l'obligation de se conformer aux règles en vigueur. Ce code a pour objectif de développer l'entreprise dans le respect des règles de droit et d'éthique nationales et internationales.

b. Mise en œuvre

TECHNAX a mis en place un système d'alerte permettant à chacun de communiquer un dysfonctionnement rencontré afin qu'il soit analysé. Ces fiches d'alertes sont ensuite enregistrées dans une base de données. Régulièrement des concertations sont organisées afin de traiter des différentes anomalies relevées dans le but de nous améliorer constamment.

Grâce à notre Système de Management de la Qualité, nous avons rédigé un manuel qualité qui reprend les valeurs emblématiques de la société. Ce manuel reprend notre politique qualité et toutes les valeurs que l'entreprise souhaite transmettre.

Afin de développer l'écoute de chacun et la cohésion au sein de l'entreprise, une réunion bimensuelle est réalisée pour traiter les pistes d'amélioration récoltées grâce à notre système de fiche d'alertes.

Grâce au CSE, nous avons un référent chargé de sensibiliser, former l'entreprise sur des sujets tels que les comportements sexistes, le harcèlement moral et sexuel ou la discrimation.

c. Mesure des résultats

Sur la période du COP, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté. Aucun incident lié à des comportements sexistes ou liés au harcèlement moral et sexuel n'ont été signalés au sein de notre entreprise tout au long de l'année.

TECHNAX s'attache également à diversifier les profils de ses collaborateurs. Ainsi, on observe par exemple une diversité d'âge au sein de l'entreprise. On compte 25% de salariés âgés de maximum 30 ans, 47% des salariés ont un âge compris entre 31 et 46 ans et 28% des salariés ont un âge compris entre 47 et 62 ans.

II. Conditions du travail

a. Evaluation, politique et objectifs

TECHNAX assure à son personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française et s'attache à faire vivre la négociation collective dans l'entreprise.

Nous voulons continuer à améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs en nous appuyant tout d'abord sur notre politique Qualité et en faisant évoluer notre Système de Management de la Qualité. Nous désirons intégrer dans notre politique des aspects comme l'amélioration des outils de travails, le développement des compétences, la remontée d'informations et les propositions d'amélioration. La gestion des compétences est un aspect important que nous souhaitons mettre en avant. Nous mettons en place plusieurs outils afin de nous aider à mieux évaluer et suivre les compétences de tous nos collaborateurs.

b. Mise en œuvre

La santé et la sécurité des employés sont assurées notamment grâce au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Il regroupe les risques de chaque unité de l'entreprise telle que les bureaux administratifs, le bureau d'études et l'atelier. Le document unique permet d'identifier les risques auxquels sont confrontés les salariés ainsi que les conséquences qui en découlent. Des mesures sont alors prises pour les limiter au maximum. Tous les employés sont équipés d'EPI adéquat fourni par TECHNAX. Enfin une signalisation adaptée pour prévenir de risques résiduels a été apposée pour chacun des postes. Cette signalisation permet de prévenir les employés sur l'importance de travailler sur un poste de travail organisé et propre afin de fournir un travail de qualité.

Trois collaborateurs ont été formés en tant que Sauveteur Secouriste du Travail afin de pouvoir assurer les gestes de premier secours à toute victime d'un accident du travail, d'un malaise et de prévenir les secours de manière efficace. Ils ont également pour rôle de sensibiliser l'ensemble de l'entreprise à la sécurité. Grâce à leurs présences, un registre des accidents bénins sera mis en place afin de recenser les accidents du travail qui n'ont pas enclenché d'arrêts de travail.

Pour la santé des employés, une visite médicale est prévue tous les deux ans. Elle permet de s'assurer du bon état de santé de chacun. La médecine du travail peut aussi intervenir pour analyser et corriger les conditions et les méthodes de travail des salariés dans l'entreprise. L'ensemble des informations nécessaires sur l'entreprise est consultable à un point de communication. La crise sanitaire qui se sont produits nous ont permis de mettre à disposition plusieurs systèmes comme la fermeture de notre réfectoire, la mise en place du télétravail pour certains postes, l'installation de distributeur automatique de gel hydroalcoolique afin de préserver la santé de l'ensemble de nos collaborateurs.

Afin de mieux identifier nos points forts et nos axes d'améliorations au niveau de la RSE, une enquête a été réalisée sur la perception de notre politique RSE et des actions que l'on réalise. Cette enquête a été bien perçue et les résultats se sont avérés très pertinents. La communication est un axe de travail établi.

Nous avons mis au point un parcours d'intégration adapté à chaque nouveau collaborateur. Il commence dès le premier jour et se poursuit sur une période adaptée au niveau de savoir, de savoir-faire et des compétences du nouveau collaborateur.

En fonction du poste qu'il intégrera, il sera formé aux différentes règles et standards TECHNAX, il sera évalué à des fréquences définies. Ce parcours va permettre de suivre et de gérer les compétences de chaque nouveau collaborateur. Suite à ce parcours d'intégration, son profil sera intégré à nos différentes bases de données dédiées à la gestion des compétences.

Concernant l'affectation des responsabilités par rapport à la protection du droit du travail, TECHNAX a désigné un responsable pour chaque unité de travail. C'est à lui que s'adresseront les collaborateurs en cas de problème. Il sera chargé ensuite d'en discuter avec l'équipe de direction pour résoudre le problème.

Différents aménagements extérieurs et intérieurs ont été réalisés afin de permettre aux collaborateurs de déjeuner à l'extérieur tout en respectant les différents protocoles sanitaires. Ces aménagements ont été accueillis avec beaucoup d'engouement et nous ont permis de réaliser dans de bonnes conditions un évènement convivial avant le départ en vacances. Cet évènement a permis à l'ensemble de l'entreprise de se retrouver après une année compliquée.

c. Mesure des résultats

Grâce à ces actions, TECHNAX ne compte aucun accident du travail sur la période du COP. Tous les entretiens individuels annuels permettant de mettre à niveau les compétences en concertation ont été réalisés.

III. Environnement

a. Evaluation, politique et objectifs

TECHNAX a mis en place des grands principes pour le respect du développement durable en établissant une charte de développement durable et en établissant un code RSE et un code de bonne conduite pour les fournisseurs.

La mise en place de bacs et de récipients divers nous a apporté des résultats prometteurs et motivent à renforcer cette démarche du recyclage des emballages. Nous comptons étendre cette pratique au papier et au carton qui représente environ 70% des déchets de l'entreprise. Notre objectif est de renforcer notre volonté de recycler les différents déchets que nous produisons et d'avoir un retour annuel sur l'impact environnemental. Par la suite, nous voulons développer des solutions pour réduire ces déchets.

Le remplacement des gobelets en plastique par des gobelets en carton a été bien accueilli par l'ensemble de l'entreprise et l'objectif de cette démarche a bien été compris. Nous encourageons chacun à se munir d'une tasse personnelle.

b. Mise en œuvre

La société TECHNAX permet des actions de recyclage en triant ses déchets. Différents containers sont mis à disposition dans les locaux pour faciliter le tri. Les déchets sont relevés toutes les semaines.

Une charte de Développement Durable a été rédigée et est signé par l'ensemble du personnel. Cette charte permet aux anciens comme aux nouveaux de prendre part à ce changement opéré par l'entreprise et les sensibilise aux nouvelles contraintes qui les entourent.

Notre objectif pour l'année prochaine est de développer le système qui permet de récolter l'ensemble des déchets et de quantifier la part d'éléments recyclés. Une information auprès de l'ensemble des collaborateurs sera exposée. Ainsi, nous pourrons mesurer le coût de ces déchets et proposer des mesures pour les diminuer.

Nous tenons également à jour dans un tableau l'évolution des consommations d'énergie, de gaz et d'eau. Nous allons nous faire auditer par un organisme extérieur afin d'évaluer nos installations, nos différentes données de consommation et nos habitudes de travail. Cet audit nous permettra de déterminer nos faiblesses et nos axes d'améliorations.

c. Mesure des résultats

Déchets	Poids récupéré			Poids recyclé		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Cartouches d'encres	24 kg	42 kg	9.5 kg	10.2 kg	26.3 kg	2.3 kg
Rebus de pièces métalliques	200 kg alu 150 kg cuivre	≈ 2500 kg	≈ 2500 kg			
Huiles usagées	0.4 tonnes	0.330 tonnes	Non Réalisé			
Piles	2.2 kilos	7.2 kilos	17 kilos			
Verre	NA	150 kg				
Gobelets plastique	NA	20 kg	23kg			
Gobelets en carton	NA	8 kg	14kg			

Tous ces résultats proviennent de nos différentes collectes et des différents retours que nous avons par les prestataires. Nous désirons dorénavant avoir un retour sur tous nos déchets ce qui n'est pas encore le cas. On constate cependant que les dispositifs mis en place sont efficaces et nous encouragent à nous améliorer davantage.

IV. Corruption

a. Evaluation, politique et objectifs

TECHNAX a mis en place un code RSE qui détermine clairement la marge de manœuvre de ses collaborateurs. Cela permet notamment d'encadrer les relations avec les clients et de se prémunir contre tout risque de corruption. Dans le cadre des processus de ventes et d'achat, de multiples relectures et validation avant chaque envoi d'offre commerciale sont effectuées afin de limiter le risque de corruption au sein de l'entreprise.

Ainsi, chaque employé est sollicité à faire preuve de respect, de confiance et de vigilance dans toutes ses activités professionnelles.

b. Mise en œuvre

Le code RSE a été dévoilé et signé par l'ensemble de nos collaborateurs qui s'engage à le respecter.

c. Mesure des résultats

Sur la période du COP, aucune corruption, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté.